

Motion Emancipation sur le syndicalisme (thème 4)

Pour l'indépendance de classe

Pour le congrès de la FSU, le syndicalisme est fondé sur la reconnaissance d'un fait qui structure la société : l'opposition entre classes sociales aux intérêts antagonistes. Le syndicalisme agit donc dans une société fondée sur le mode de production capitaliste, mais n'a pas vocation à s'y intégrer comme élément de stabilité sociale et politique. Partant des intérêts matériels et moraux du salariat, il a vocation à rassembler l'ensemble du ponde du travail pour défendre ses intérêts généraux de classe, en dépassant les divisions professionnelles, sectorielles ou orchestrées par les classes dominantes, ainsi que celles produites par les oppressions racistes, sexistes, les inégalités et discriminations en tous genres. Il agit ainsi dans la double perspective définie par la *Charte d'Amiens* :

- revendications immédiates concernant les conditions de travail au sens large
- perspective anticapitaliste impliquant la collectivisation des grands moyens de production et d'échanges.

L'indépendance syndicale, contre l'intégration dans l'appareil d'Etat

Pour préserver ses profits le patronat entend poursuivre jusqu'au bout la destruction de tous les acquis collectifs arrachés par les luttes antérieures et inscrits dans le Code du Travail, dans le statut des fonctionnaires (ou dans celui des salariés d'établissements publics : RATP, SNCF...). Vecteurs de la solidarité de classe entre les salarié.e.s face au patronat, à l'employeur, ces acquis contribuent à créer un rapport de force permettant de limiter l'exploitation du travail salarié. Pour le patronat, tout cela doit disparaître afin de restaurer une concurrence exacerbée entre les salarié.e.s favorisant une réduction drastique du "coût du travail".

Dans le même temps, il s'agit pour les gouvernements d'affaiblir le potentiel de lutte dont est porteur le syndicalisme. Le pouvoir capitaliste cherche à y parvenir par divers moyens, en particulier :

- par la répression et la criminalisation du syndicalisme. La FSU dénonce toutes les menaces contre les droits syndicaux et le droit de grève, et soutient les personnels victimes de cette répression ainsi que toutes celles et tous ceux qui sont poursuivi.es ou sanctionné.es pour leur participation à des mobilisations. Elle exige l'abrogation de toutes les lois liberticides, la levée immédiate de toutes les sanctions portées à l'encontre des personnels mobilisés contre les attaques gouvernementales.
- mais aussi en neutralisant le rôle revendicatif des organisations syndicales, par leur intégration accentuée dans les institutions étatiques. Un biais privilégié pour cela est le développement des instances de "dialogue social" qui n'offrent pas de possibilités pour la défense des droits des personnels, alors que dans le même temps les instances paritaires liées aux garanties statutaires sont vidées de leur contenu.

Pour la FSU, le rôle du syndicalisme n'est pas de cogérer la régression sociale, ni de participer à la production de lois ou textes réglementaires défavorables aux droits des salarié.es ; il est de faire valoir les revendications des personnels.

Pour un syndicalisme de lutte, pour l'unité des personnels

Au delà de cette exigence immédiate, il s'agit pour le syndicalisme de s'inscrire dans une riposte globale et interprofessionnelle, pour infliger une défaite au gouvernement au service du capitalisme :

1) l'auto-organisation des personnels

La question des pratiques syndicales, des formes de luttes, est par conséquent décisive. Les luttes survenues ces dernières années ont bien montré le rôle joué par les Assemblées

Générales d'une part, la nécessité de la grève reproductible dans la perspective de la grève générale d'autre part. Pour gagner dans un affrontement d'ampleur, la conduite de la lutte doit être assurée par les personnels eux-mêmes, grâce aux instruments qu'ils se donnent : les Assemblées Générales souveraines et décisives, AG d'établissements, mais aussi dans les localités et les départements, structurées sur une base démocratique (délégués.es d'établissements) et en association avec les organisations syndicales.

Dans cette optique, le rôle des syndicats n'est pas de combattre le pouvoir des structures d'auto-organisation, mais au contraire de se mettre au service des luttes : en centralisant et diffusant l'information, en mettant en mouvement les secteurs qui ne sont pas encore dans l'action. Soutenir l'auto-organisation des luttes ne signifie pas pour autant minimiser l'importance des syndicats qui constituent l'outil de défense collective indispensable pour les salarié.es.

2) penser la convergence des luttes

La mobilisation peut prendre des formes différentes des formes d'action syndicale classiques, tout en abordant des questions et des revendications proches (actions de désobéissance civile, mouvements de protestation comme les "gilets jaunes"). Le rôle des organisations syndicales est de favoriser les initiatives de convergence, pour créer les conditions d'une lutte générale contre la politique du gouvernement.

3) transformer la FSU

Or la FSU, par ses statuts, est une juxtaposition de syndicats nationaux souverains, syndicats de métiers ou de catégories ; cette structuration divise, isole voire oppose les personnels et leurs syndicats (sur la décentralisation, les "réformes" libérales de l'éducation...), pour finalement entraver les mobilisations. La FSU doit donc changer ses structures et ses statuts au service de l'unité des personnels, en s'organisant sous la forme d'une fédération de syndicats généraux, regroupant sur une base géographique toutes les catégories de personnels de l'Éducation (sections locales, départementales).

Pour	Abstention	Refus de vote	Contre
21	7		